

Pièces justificatives des situations relevant des bonifications en lien avec le formulaire (cf page 7)

INFORMATION IMPORTANTE : Aucune relance ne pourra être faite pour des pièces justificatives manquantes. Tout dossier incomplet et/ou parvenu hors délai ne pourra être pris en considération.

1. demandes établies au titre du handicap ou d'une situation médicale

- OUI : Pièces justificatives à joindre puis renvoi au 2
 - pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) (exemples : RQTH ou copie de la carte d'invalidité de l'intéressé(e) ou de son conjoint)
 - si la demande concerne l'enfant de l'agent : reconnaissance de handicap ou pièces concernant son suivi médical en cas de maladie grave notamment en milieu hospitalier.
 - tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.
- NON : ouvre une fenêtre « demande établie au titre d'une situation médicale » -
 - OUI : 2 possibilités puis renvoi au 2 :
 - « J'ai déjà rencontré le médecin de prévention »
 - « Je vais prendre rendez-vous avec le médecin de prévention »
 - NON : renvoi au 2

2. demandes établies au titre du rapprochement de conjoint (cette bonification ne concerne que les agents dont la résidence professionnelle du conjoint est à plus de 40 kms de leur école de rattachement 2018-2019) :

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge de moins de 18 ans au 01.09.2019,
- justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS établi au 31.12.2018 au plus tard et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS,
- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires)

3. demandes établies au titre de l'autorité parentale conjointe (cette bonification ne concerne que les agents dont la résidence privée du détenteur de l'autorité parentale conjointe est à plus de 40 kms de leur école de rattachement 2018-2019) :

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge de moins de 18 ans au 01.09.2019,
- décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois) du détenteur de l'autorité parentale conjointe

4. demandes établies au titre de la situation de parent isolé (cette bonification ne concerne que les demandes de mutation améliorant les conditions de vie de l'enfant : facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille).

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge de moins de 18 ans au 01.09.2019 ;
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge de l'enfant)
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant

Formulaire de demande de bonification - Mouvement 2019

Année scolaire 2019-2020

0%  100%

Motif de la participation au mouvement 2019

* Pour le motif suivant :

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- ☐ Demandes établies au titre du rapprochement de conjoint (cette bonification ne concerne que les agents dont la résidence professionnelle du conjoint est à plus de 50 kms de leur école de rattachement 2018-2019)
- ☐ Demandes établies au titre de l'autorité parentale conjointe (cette bonification ne concerne que les agents dont la résidence privée du détenteur de l'autorité parentale conjointe est à plus de 50 kms de leur école de rattachement 2018-2019)
- ☐ Demandes établies au titre de la situation de parent isolé (cette bonification ne concerne que les demandes de mutation améliorant les conditions de vie de l'enfant : facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille)
- ☐ Demandes établies au titre du handicap

◀ Précédent

Suivant ▶

Sortir et effacer vos réponses